

DECRET N° 84-429 du 21 Novembre 1984

portant ratification de l'Accord de crédit N° 1503/BEN intervenu entre l'Association Internationale de Développement et la République Populaire du Bénin et signé à Washington le 26 Juillet 1984 dans le cadre de l'exécution de la 2ème Phase du Projet d'exploitation du champ pétrolière de Sème

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-387 du 25 Octobre 1984 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification, de l'Accord de crédit N° 1503/BEN intervenu entre l'Association Internationale de Développement et la République Populaire du Bénin et signé à Washington le 26 Juillet 1984 ;
- VU la décision N° 84-71/ANR/CP/P du 16 Novembre 1984 autorisant la ratification de l'Accord de crédit N° 1503/BEN intervenu le 26 Juillet 1984 entre l'Association Internationale de Développement (AID) et la République Populaire du Bénin,

D E C R E T E :

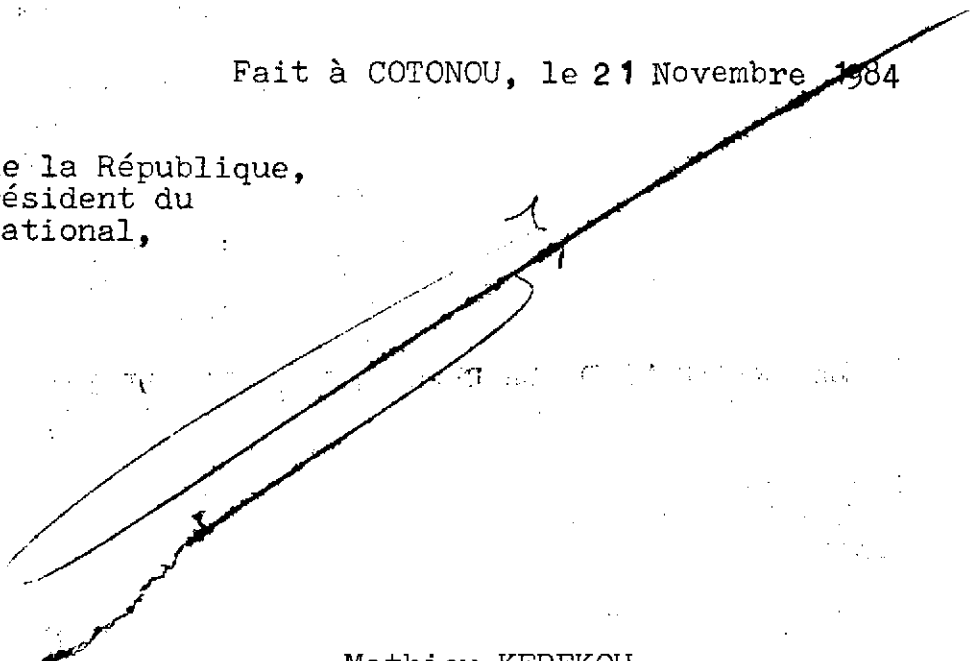
Article 1er. - Est ratifié l'Accord de crédit N° 1503/BEN signé le 26 Juillet 1984 à Washington entre l'Association Internationale de Développement et la République Populaire du Bénin, dans le cadre du financement de l'exécution de la 2è phase du projet d'exploitation du Champ Pétrolière de Sème et dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

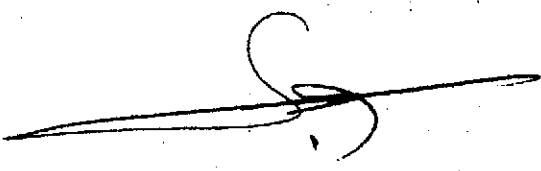


Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances
et de l'Economie absent, le Ministre
Délégué auprès du Président de la Ré-
publique, Chargé de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration Terri-
toriale, Chargé de l'intérim,

Edouard ZODEHOUGAN

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération



Frédéric AFFO

Ampliatiions PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGCEN 4 SPD 2
MFE-MAEC 8 AUTRES MINISTERES 12 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 IGE ET SES SECTIONS
4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 AID 2 CAA 4 PREFETS 6
JORPB 1.-